

FORMATION DES ELUS DES COMMUNES FORESTIERES

3

Cadre conventionnel

Sous programme 2 : Faciliter la circulation de l'information

Cadre financier

Mesure formation PDRN – vol et forestier

Coût : 25 596 €

Financement : Région / FEOGA Garantie / IFFC

Contexte général

L'action de formation des élus des communes forestières menée par l'Union Régionale des Communes Forestières s'intègre à la fois dans la politique nationale de formation des élus des communes forestières menée par l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), dans le cadre du groupement de coopération FNCOFOR-ONF, et dans la mission régionale d'information de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Contexte régional

L'Union Régionale apporte un appui et un partenariat aux associations départementales des communes forestières pour le montage de formations décentralisées dans les départements ainsi qu'à l'échelon infra-départemental. Il s'agit de répondre aux attentes et besoins exprimés par les élus et d'adapter les contenus de formation aux problématiques spécifiques de la forêt méditerranéenne (fonctions sociales, risque incendie, forêt de montagne, forêt de protection, bois-énergie, production de bois ...) ainsi qu'aux territoires de projet.

Les formations contiennent les éléments de connaissance géographique et le cadre technico-institutionnel des phénomènes étudiés, déclinés localement : à l'échelon départemental des associations des COFOR, et à l'échelon des espaces forestiers.

Objectifs

L'objectif de ces formations est d'apporter aux élus les connaissances nécessaires, au regard des attendus de la loi d'orientation forestière, de la politique forestière régionale et de la nécessité de mise en cohérence pratique des outils contractuels et réglementaires.

Le besoin des élus s'exprime à double titre : Au titre de propriétaire forestier et au titre de responsable local des politiques territoriales et gestionnaire d'un territoire communal sur lequel il est nécessaire de renforcer la cohésion des politiques forestières de chacun des acteurs en présence. En tant que propriétaire forestier (de forêts communales), il s'agit de faire connaître aux élus les bases juridiques, techniques ainsi que les outils financiers et de gestion indispensables pour améliorer la gestion durable des forêts de leur territoire et favoriser l'émergence de projets forestiers.

Conditions de déroulement

- Les modules de formation s'organisent en sessions d'une journée voire deux jours (comprenant alors une demi-journée de terrain), ou de plusieurs demi-journées ; la localisation est décentralisée au sein des départements.

- En 2002 les modules dispensés ont concerné des thèmes généraux comme les acteurs de la forêt (qui fait quoi en forêt), l'approche territoriale, la forêt au cœur des territoires, mais également des thèmes plus spécifiques : rôle et responsabilité de chacun face à l'incendie, l'accueil du public en forêt, la commercialisation des bois, l'utilisation du bois-construction dans les projets des collectivités.

Résultats 2002

8 sessions de formations ont été délivrées de décembre 2001 à décembre 2002 (3 dans le Var, 3 dans les Hautes Alpes, 1 dans les Alpes Maritimes et 1 formation régionale) :

- 4 formations ont concerné la programmation 2001 (96 élus bénéficiaires éligibles sur 12 heures de formation),

- et 4 relèvent de la programmation 2002 (180 élus ayant bénéficié d'au moins 6 heures).

Au total 2332 heures-stagiaires de formation ont ainsi été délivrées.